



# Contrat VIANDES BIO 2024

Lieu de distribution : LOV'AMAP

Semaines paires



## CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE

GAEC BIBOLLET  
1766 Route de Peignat  
74150 MARCELLAZ EN ALBANAIS

s.bibollet@orange.fr  
06.70.74.17.07

ET

NOM ..... Prénom .....

Tel .....

E-mail .....@..... (obligatoire)

## La durée

Fréquence de distribution : toutes les **2 semaines** soit 14 distributions. (Pas de distribution en Août)

Semaines : 18 - 20 - 22 - 24 - 26 - 28 - 30 - 36 - 38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48

- Je viens chercher mon panier le mardi soir de 18h00 à 19h30 à la Maison du Village
- Je viens chercher mon panier le jeudi soir de 16h30 à 18h00 au Château de Montrottier

(Cocher la case correspondante) (Sous réserve de modification)

*Tout panier non distribué sera réparti entre les personnes présentes.*

## Le contenu des paniers

**Contrat viande = contrat 100% souplesse.** Pour chaque distribution vous choisissez si vous souhaitez ou non une livraison et son contenu.

Le producteur envoie une liste des produits disponibles quelques jours avant la distribution, et vous renvoie par mail à [s.bibollet@orange.fr](mailto:s.bibollet@orange.fr) la liste de ce que vous souhaitez. Vous êtes libres de choisir la composition et le montant de votre commande.

Vous n'êtes pas obligé de commander à chaque distribution.

Certains morceaux sont en nombre limité, la règle est 1<sup>er</sup> commandé/1<sup>er</sup> servi.

Les petites pièces (escalopes, beef, côtes, etc.) sont conditionnées par 2, les rôtis, sautés, etc. font environ 1kg et les saucisses sont par 6.

**L'unité de commande est le sachet** (1 côte porc commandée = vous recevez 1 sachet de 2 côtes) - (2 côtes de porc commandées = vous recevez 2 sachets de 2 côtes soit 4 côtes).

## Le montant des paniers

Vous vous engagez sur un montant total à commander à l'année (qui peut être complété en cours d'année). Choix parmi les propositions ci-dessous :

(Ex. : si vous souhaitez en moyenne 10€ par distribution, votre forfait sera de 150€)

Montant moyen/distrib	1 chèque	4 chèques
7 €	98 €	24.50 €
10 €	140 €	35.00 €
20 €	280 €	70.00 €
30 €	420 €	105.00 €
40 €	560 €	140.00 €

<b>Forfait annuel viande 2024 choisi</b> <i>À répartir comme je le souhaite dans l'année</i>	
---	--

- Le montant choisi constitue une cagnotte que vous dépensez suivant vos besoins.

- Le producteur ne livrant jamais à crédit, si cette somme est atteinte avant la fin de l'année, soit vous rajoutez la somme que vous souhaitez pour réalimenter la cagnotte, soit vous réglez le solde de votre compte au producteur et les livraisons s'arrêteront.

- Lors de la dernière distribution, si le solde est négatif vous vous engagez à régler le montant au producteur, si le solde est positif celui-ci sera reconduit pour l'année suivante (avec ou sans renouvellement de contrat).

***Le producteur ne peut, à la signature des contrats, fixer les prix de tous les produits pour une année. Une hausse de certains tarifs sera appliquée en cours d'année pour s'adapter au plus juste à la hausse des charges attendues. L'adhérent qui le souhaite pourra rompre son contrat au moment de cette hausse des prix. Le compte sera alors soldé.***

## Les conditions de paiement

en 1 seule fois (= 1 seul chèque encaissé fin mars 2024)

ou en 4 fois (ils seront encaissés : le 1er : fin mars ; le 2ème : mi-juin ; le 3ème : début septembre, le 4<sup>ème</sup> début novembre 2024) **OU** dès que le compte devient négatif.

Règlement à la signature du contrat, chèque(s) à l'ordre de « GAEC BIBOLLET »

Consom'acteur :

En cochant cette case, je m'engage au règlement stipulé ci-dessus, à la récupération des produits dans la période mentionnée et à l'adhésion à LOV'AMAP.

Producteur :

En cochant cette case, je m'engage à la production et à la distribution hebdomadaire des produits dans la période indiquée.

Fait en 2 exemplaires, à (lieu) ....., le (date) .....

Le consom'acteur :

Le GAEC Bibollet :